



CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 10 octobre 2024

Responsable de service :
Virginie PORTALIER

DÉLIBÉRATION N° 01

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, Mme Agnès de BRUYN, Mme Héléne RATA, Mme Héléne de SAINT DO
M. Olivier CALIX, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL

Absent/s excusé/s représenté/s :

M. Patrick ROBIN, donne procuration à M. Gérard-François BOURNET
Mme Sophie DESPRÉS, donne procuration à Mme Agnès de BRUYN
Mme Angéline GLUARD, donne procuration à Mme Sophie DESPRÉS
Mme Laetitia BOURDIER, donne procuration à Mme Estelle QUÉRÉ
M. Jean-François RABEAU, donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD
M. Yan GENONET, donne procuration à Mme Héléne RATA
M. Vincent HEUSICOM, donne procuration à M. Olivier CALIX
Mme Lisa TEIXEIRA, donne procuration à M. Arnaud LATREUILLE

Absente : Mme Laurence BOUVILLE

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MILAUD

Date de convocation	23/09/2024
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	28

1. Choix du mode de gestion de la concession du littoral, plage de Platin : Approbation du principe de recours à une délégation de service public pour le 5ème lot à pourvoir

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et suivant,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article R2124-14,

Vu l'arrêté du préfet de la Charente Maritime du 27 juillet 2022 n°22-RSL-11

Vu l'arrêté pu préfet de la Charente Maritime du 25 novembre 2022 n°22-RSL-16 et son avenant n°1 du 25 novembre 2022

Vu la délibération portant création et composition de la commission de délégation du service public,

Vu l'avis favorable de la commission Vie associative et citoyenneté en date du 10 septembre 2024,

Vu le rapport présentant les caractéristiques des prestations devant être assurées par le délégataire,

Vu le calendrier prévisionnel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

20 voix Pour,
8 abstentions, (Mme Hélène RATA + pouvoir M. Yan GENONET, Mme Hélène de SAINT DO, M. Olivier CALIX + pouvoir M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE + pouvoir Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL)

- Approuve le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation sous-traitée liée à l'occupation de la plage naturelle de Platin, domaine maritime concédé, concernant le 5^{ème} lot à pourvoir,
- Approuve le rapport de présentation contenant les principales caractéristiques de la délégation de service public pour cette exploitation,
- Autorise monsieur le Maire à engager toutes démarches et à prendre toutes les décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de la délégation de service public pour la sous-traitance d'exploitation de la concession plage de Platin conformément aux dispositions du Code la commande publique et du Code général des collectivités territoriales.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera affiché en Mairie.

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif adressé à l'auteur de la décision. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.

Annexe n°01 : Rapport de présentation DSP 2025 2029 5eme lot

Annexe n°02 : Charte architecturale DSP 2025-2029

Annexe n°03 : Plan n°1

Annexe n°04 : Plan n°2

Annexe n°05 : Calendrier prévisionnel 5e LOT DSP Littoral

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Marie-Christine MILLAUD
Secrétaire de séance

Ville d'Aytré
Place des Charmilles – BP 30 102 – 17442 AYTRÉ Cedex
05 46 30 19 19 – information@aytre.fr
aytre.fr